



Antoine Guillou

Shiatsu & Médecine Chinoise Antique

Aux Sources de L'équilibre

Bordereau d'inscription :

Ateliers Mensuels/stage : Naka Ima Do-In / Kototama

Date-s:.....

.....

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel :

@mail :

- ❖ Je certifie sur l'honneur de ne pas être enceinte, ne pas avoir de phlébite, ne pas avoir de cancer en phase évolutive. Nous déclinons toute responsabilité si un de ces facteurs n'est pas respecté par le ou la pratiquante.
- ❖ Je certifie sur l'honneur d'avoir pris connaissance des conditions générales d'annulation.

Le présent bordereau à retourner accompagné du chèque (ordre : antoine Guillou) correspondant au nombre d'ateliers choisis à :

Antoine Guillou
11 rue Magneval
69001 Lyon

A compter de la date de signature du présent bordereau, le ou la pratiquant-e dispose d'un délai de rétractation de 10 jours.

Date :

Signature :

Shiatsu / MCA : Antoine Guillou
Aux sources de L'Equilibre
Siret : **81290957000010**

Conditions d'inscription et d'annulation :

❖ Inscription :

L'inscription ne sera validée que lors de la réception du bordereau dûment rempli accompagné du règlement correspondant aux ateliers ou stage sélectionné.

❖ Annulation :

Toute annulation doit être faite par écrit : courrier ou mail.

- De la part du pratiquant :

Dans un délai de 30 à 10 jours précédant le stage ou atelier : le coût de celui-ci nous reste acquis à hauteur de 50%

Dans un délai de 10 jours précédant le stage ou atelier : le coût de celui-ci nous reste acquis en totalité.

Pour toute annulation pour cas de force majeure justifiée (accident, deuil...), le coût du stage/atelier sera intégralement remboursé sur présentation du justificatif.

En cas d'empêchement pour raisons médicales, le certificat médical doit spécifier l'incapacité à suivre le stage ou l'atelier. Pour toute inscription ultérieure, un certificat médical attestant la pleine capacité du pratiquant sera nécessaire pour valider l'inscription.

En cas de réservation de plusieurs ateliers mensuels, l'absence sur une ou plusieurs dates, **du fait du stagiaire**, ne donnera pas lieu à un remboursement partiel ni à un report sur une date ultérieure. Excepté en cas de force majeure ou sur présentation du justificatif.

- De la part de l'organisateur :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un stage ou atelier en cas d'un nombre d'inscrits insuffisant. L'intégralité du stage ou de l'atelier sera intégralement remboursée.

Fait à Lyon,
Le 21 janvier 2020

 Antoine Guillou